



Collectif des entreprises
d'insertion du Québec



Mémoire CEIQ

Consultations prébudgétaires 2025-2026

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les 45 entreprises d'insertion membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ).

Nous soulignons l'apport du millier d'employés des entreprises d'insertion qui font la différence chaque jour dans la vie des 3 000 travailleurs en formation accueillis annuellement. En les appuyant dans leur processus d'intégration sociale et professionnelle, les entreprises d'insertion leur permettent d'acquérir un avenir plus satisfaisant. Grâce à la participation de tous ces acteurs, nous avons réussi à rédiger une mémoire à l'image de notre réseau et avoir une vision globale de notre milieu qui oriente nos recommandations.

RENSEIGNEMENTS

Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

4100, rue André-Laurendeau, bureau 200

Montréal (Québec) H1Y 3N6

514 270-4905

ceiq@collectif.qc.ca

www.collectif.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	04
LE COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)	05
LES ENTREPRISES D'INSERTION	06
LE NÉCESSAIRE RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI.	07
UN PLAN D'ACTION EN ÉCONOMISE SOCIALE À LA HAUTEUR DU DÉFI	08
SOUTENIR ET FINANCER L'INNOVATION.	09
L'EXTENSION DU PROGRAMME DE REVENU DE BASE.	10
NOS RECOMMANDATIONS	11
LISTE DES MEMBRES	12

INTRODUCTION

Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) juge essentiel de participer à la consultation prébudgétaire 2025-2026. Le Québec doit se préparer à faire face aux nouvelles réalités du marché du travail. La pénurie de main-d'œuvre, aggravée par le vieillissement de la population, ralentit le développement économique des régions. L'incertitude entourant de possibles tarifs douaniers américains devrait aussi nous amener à revoir nos priorités. Dans un tel contexte, Un investissement accru et la modernisation des services d'emploi devient nécessaire.

L'augmentation de la participation au marché du travail d'un plus grand nombre de personnes est un enjeu incontournable pour la société québécoise. Cependant, les défis pour y parvenir sont de taille. Le marché du travail devient de plus en plus complexe, notamment avec l'essor de l'intelligence artificielle (IA), qui transforme en profondeur les emplois et les compétences requises. D'une part, l'IA automatise certaines tâches, réduisant ainsi la demande pour certains types d'emplois, tandis que d'autre part, elle crée de nouvelles opportunités nécessitant des compétences spécialisées.

Dans ce contexte, les bassins de main-d'œuvre sans emploi présentent des besoins de plus en plus importants et criants pour leur permettre d'y accéder. Il devient essentiel d'investir massivement dans la formation et la requalification des travailleurs pour qu'ils puissent s'adapter aux exigences d'un marché en mutation. Le Québec doit faire des choix financiers judicieux et réinvestir stratégiquement pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'intégrer un marché du travail en transformation, en s'assurant que personne ne soit laissé pour compte face aux avancées technologiques.

Nous estimons qu'il est très pertinent d'enrichir cette consultation en partageant notre vision, en proposant des pistes de réflexion et nos solutions. Les entreprises d'insertion, membres du CEIQ, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion. Grâce à leurs actions, des milliers de personnes éloignées de l'emploi acquièrent leur autonomie, développent des compétences et accèdent aux marchés du travail.

Nous possédons une expertise terrain en adaptation de la main-d'œuvre et une connaissance approfondie des clientèles les plus marginalisées. Cette expertise, nous permettant d'avoir une vision éclairée sur la problématique de l'insertion en emploi. Nos propositions et nos différentes pistes de solution présentées dans ce mémoire sont le fruit de la lecture et de l'analyse de terrain des divers intervenant.es qui travaillent chaque jour auprès des personnes éloignées du marché du travail, ce qui nous permet de faire des propositions originales.

Dans ce document, nous concentrerons nos commentaires et nos recommandations sur les questions liées à notre champ d'expertise, à savoir l'adaptation de la main-d'œuvre, en mettant en avant les contributions possibles des entreprises d'insertion.

PRÉSENTATION : LE COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)

Le CEIQ est le regroupement des entreprises d'insertion du Québec. Il a pour vision d'être la référence incontournable en insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité.

Sa mission : Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité et contribuer à l'essor des entreprises d'insertion et de leur modèle unique.

Ses valeurs :

SOLIDARITÉ	Faire preuve d'engagement et être solidaire entre membres et envers le CEIQ, la MFEIQ et les partenaires des entreprises d'insertion.
RESPECT	Agir avec respect auprès des personnes en situation de vulnérabilité, de nos membres et de nos partenaires.
ÉQUITÉ	Assurer un traitement équitable des membres, des employés et des participants.
LEADERSHIP COLLABORATIF	Être un leader rassembleur, favoriser le partage et utiliser la collaboration comme levier.
INTÉGRITÉ	Faire preuve d'honnêteté, de transparence et procéder à des choix éthiques.

Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec, c'est :

- 45 entreprises d'insertion présentes dans 13 régions.
- Plus de 3000 personnes en formation annuellement.
- 34 domaines d'apprentissage.
- Un taux d'insertion en emploi et de retour aux études des finissants de 76 %
- Plus de 2000 employés permanents
- Plus de 162M\$ en chiffre d'affaires global
- 9 secteurs d'activités économiques (agriculture, alimentation, commerce au détail, culturel, manufacturier, services, tourisme, travail de bureau et service à la clientèle).
- 21 entreprises d'insertion offrent des formations certifiées

Liste des membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec disponible en annexe de ce document.

LES ENTREPRISES D'INSERTION

Les membres du CEIQ sont de véritables entreprises dont la mission principale est l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail. Elles sont des organismes à but non lucratif. En tant qu'entreprises d'économie sociale, elles se consacrent à la production de biens ou de services, utilisant l'entreprise réelle comme un moyen de formation et d'intégration sur le marché du travail pour les personnes particulièrement défavorisées sur le plan de l'emploi.

Chaque année, les entreprises d'insertion accueillent plus de 3 000 travailleurs en formation. De manière générale, le profil de ces individus est :

- 52 % ont moins de 35 ans
- 70 % n'ont pas complété leurs études secondaires
- 23 % ont une scolarité non reconnue au Québec
- 47 % sont des personnes immigrantes
- 72 % des travailleurs en formation ont terminé leur parcours
- 68 % des finissant.es ont intégré un emploi
- 8 % des finissant.es sont de retour aux études
- 71 % se sont maintenus en emploi ou aux études après un an

Pour les travailleurs en formation intégrer un parcours dans une entreprise d'insertion cela signifie :

- S'intégrer dans un milieu de travail
- Occuper une place comme travailleur.se
- Jouer un rôle actif dans sa communauté
- Apprendre un métier
- Développer des habitudes et des attitudes favorables à leur insertion sociale et professionnelle
- Vivre une expérience positive de travail

Le nécessaire réinvestissement dans les services publics d'emplois

La situation sur le marché du travail au Québec est actuellement sans précédent. Dans la grande majorité des régions, les pénuries de main-d'œuvre représentent un obstacle croissant au développement économique des territoires. Paradoxalement, pour un nombre important de citoyens, l'accès à un emploi demeure un défi majeur. L'incapacité de certain citoyen à accéder à un emploi entraîne des conséquences négatives évidentes, tant sur le niveau de pauvreté qu'aux niveau de l'exclusion sociale que sur la cohésion sociale notre société.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a d'ailleurs clairement identifié cet enjeu dans son plan d'action des services publics d'emploi 2024-2025. L'une des cinq orientations retenues était d'agir prioritairement et de façon soutenue auprès des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi, pour lesquelles un accompagnement est essentiel à l'intégration durable sur le marché du travail

Les organismes communautaires spécialisés en emploi, dont font partie les entreprises d'insertion, ont l'expertise nécessaire pour accueillir les personnes éloignées du marché du travail dans le but de

Recommandations 1:

Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité financière de maintenir la qualité et la quantité des publics services d'emploi.

accompagner vers l'emploi. De nombreux organismes communautaires travaillent en partenariat avec Service-Québec pour relever les défis d'insertion et d'intégration de ces clientèles. Ces organisations contribuent à plus de soixante-dix pour cent à l'atteinte des cibles de Service Québec. Leur contribution est donc incontournable pour permettre l'augmentation de la participation au marché du travail d'un plus grand nombre de personnes.

Les services offerts par ces organisations sont rendus possibles grâce à des ententes avec Service-Québec, notamment par le biais du Fonds du marché du travail. Ce fonds est financé à 32% par le gouvernement du Québec et à 68% par des transferts fédéraux, principalement via l'entente sur le développement du marché du travail et l'entente sur le développement de la main-d'œuvre. Le non-renouvellement

de certaines bonifications des dernières années à l'entente sur le développement de la main-d'œuvre d'entraîner un manque a gagné de \$ 145 millions qui a pour conséquence une diminution des services dans les différents services publics d'emploi.

Dans le contexte économique actuel, il est impératif que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dispose de la capacité financière nécessaire afin de maintenir la qualité et la quantité des services d'emplois. Cet enjeu central réunit à la fois le service aux citoyens et le développement économique, et demeure un incontournable pour maintenir la cohésion sociale.

Un plan d'action en économie sociale à la hauteur du défi

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) vise à reconnaître et soutenir l'importance de l'économie sociale dans le développement économique des collectivités partout au Québec. Dans un contexte d'incertitude économique, il est impératif de maximiser les retombées des investissements publics en les orientant vers des solutions qui renforcent les communautés et favorisent l'inclusion. Le renouvellement du plan d'action en économie sociale est une opportunité pour le gouvernement de soutenir le développement des 12 000 entreprises d'économie sociale.

Les entreprises d'insertion, qui font partie intégrante du secteur de l'économie sociale, illustrent parfaitement l'impact positif de ce modèle. En offrant un accompagnement et une formation aux personnes éloignées du marché du travail, elles permettent à des milliers d'individus d'acquérir des compétences, d'intégrer un emploi durable et de contribuer activement à l'économie locale. Ces entreprises réinvestissent leurs surplus au service de leur mission sociale, garantissant ainsi que chaque dollar investi bénéficie directement à la collectivité.

En structurant et élargissant la capacité d'action des entreprises d'économie sociale le gouvernement s'assure d'un impact significatif sur la vitalité des collectivités. Grâce à ce mode de fonctionnement, les investissements publics sont non seulement optimisés, mais aussi amplifiés, car les bénéfices reviennent directement à la société. Les entreprises d'insertion, en particulier, démontrent comment l'économie sociale peut conjuguer efficacité économique et impact social durable, contribuant ainsi à un développement plus équitable et inclusif. Un investissement de 160 millions est nécessaire pour que le prochain plan d'action en économie sociale nous permette de relever les défis

Recommandations 2:

Accorder au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le crédit nécessaire à la mise en place d'un plan d'action gouvernementale à la hauteur du défi.

Soutenir et financer l'innovation.

Dans un contexte de transformations profondes du marché du travail, marqué par l'évolution technologique, l'essor de l'intelligence artificielle et les incertitudes économiques, les entreprises d'insertion jouent un rôle essentiel en offrant des services adaptés aux personnes éloignées de l'emploi. Pourtant, leur statut juridique (OBNL, OB) les exclut injustement des programmes de recherche et développement, limitant leur capacité d'innovation et d'adaptation aux nouvelles exigences du marché.

Recommandations 3 :

Accorder au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie les crédits nécessaires pour Développer des subventions équivalentes aux crédits d'impôt disponibles pour les entreprises traditionnelles afin de favoriser les investissements dans la recherche et le développement par les entreprises d'économie sociale

L'établissement de subventions équivalentes aux crédits d'impôt alloués aux entreprises traditionnelles constitue une mesure stratégique pour l'adaptation.

Nous sommes convaincus que les services d'emploi, plus particulièrement ceux qui permettent l'amélioration des compétences professionnelles, tout en assurant un accompagnement psychosocial personnalisé, comme celui offert dans le cadre des entreprises d'insertion, devraient être offerts à l'ensemble des citoyens qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail. Ces services devraient être offerts aux individus en fonction de leurs besoins et non pas en fonction de leur statut économique.

Nous croyons que l'offre de services des mesures d'employabilité de longue durée permettant l'amélioration des compétences devrait être bonifiée et valorisée. Il est évident que l'amélioration des qualifications et des compétences génériques et techniques des personnes est l'investissement le plus rentable pour une meilleure société.

Ces formations qualifiantes permettent aux individus d'accéder à un emploi durable et devraient être privilégiées à une approche de mise à l'emploi rapide et de court terme. Elles permettent surtout d'acquérir des notions importantes sur lesquelles les personnes pourront s'appuyer pour progresser dans leur parcours professionnel futur.

Des formations alternatives, permettant aux individus d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances, bénéficient d'une reconnaissance formelle du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale via le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). C'est le cas dans plusieurs entreprises d'insertion. Il serait opportun de s'inspirer de ces initiatives qui ont déjà démontré leur efficacité et leur rentabilité.

Recommandations 4 :

Développer des sources de financement pour les projets d'innovation sociale qui permettent aux organisations œuvrant en adaptation de la main-d'œuvre d'expérimenter des nouvelles approches adaptées aux clientèles à risque de pauvreté persistante.

L'EXTENSION DU PROGRAMME DE REVENU DE BASE

Face à l'inflation des prix et du logement, la revalorisation du salaire minimum et des prestations sociales devient une nécessité. Bien que le salaire minimum ait été augmenté à 16,10 \$/h, il reste insuffisant pour couvrir les besoins de base, tout comme les montants des programmes d'aide sociale, qui ne représentent que 46 % à 69 % de la Mesure du Panier de Consommation (MPC). En conséquence, un nombre croissant de personnes, y compris des travailleurs, doivent recourir à l'aide alimentaire. Des acteurs comme la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO) et l'institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) recommandent un salaire minimum de 18 \$/h et un revenu viable. Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) soutient ces recommandations. Le CEIQ plaide pour un revenu permettant de couvrir au moins 80 % de la MPC afin de réduire la marginalisation et d'améliorer l'accès aux services essentiels. Cette mesure permettrait d'offrir une meilleure stabilité financière aux personnes en situation de vulnérabilité et d'encourager leur réinsertion sociale.

Recommandations 5 :

Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité de permettre l'extension des revenus de base à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale.

Nous considérons qu'il serait prioritaire d'extinctionner du Programme de revenu de base, actuellement réservé aux personnes ayant des contraintes de santé, à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Le 1er janvier 2023, le gouvernement du Québec a instauré le Programme de revenu de base, destiné aux individus confrontés à des contraintes sévères à l'emploi. La récente modification, la fusion des deux programmes et l'ajout du concept de contrainte de santé fut un avancé. Toutefois les critères d'admissibilité demeurent et excluent le bénéficiaire sans contrainte.

Le CEIQ est d'avis que l'extension du programme de revenu de base à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale constituerait une mesure efficace pour lutter contre la pauvreté. Il convient de rappeler que, pour les personnes sans contrainte, les prestations actuelles ne couvrent à peine la moitié de leurs besoins de base. Le collectif est persuadé que le faible niveau de revenus des personnes bénéficiaires de l'aide sociale est en soi un facteur d'exclusion et de marginalisation, représentant un obstacle majeur à leur insertion sociale. De nombreux individus éprouvent des difficultés à se déplacer et à accéder à des soins et services sociaux fondamentaux. Leur santé physique et mentale est menacée, et leur droit à un niveau de vie décent est entravé.

NOS RECOMMANDATIONS :

1. Que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité financière de maintenir la qualité et la quantité des publics services d'emploi.
2. Que le gouvernement accorde au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie les crédits nécessaires à la mise en place d'un plan d'action gouvernementale à la hauteur du défi.
3. Que le gouvernement accorde au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie les crédits nécessaires pour Développer des subventions équivalentes aux crédits d'impôt disponibles pour les entreprises traditionnelles afin de favoriser les investissements dans la recherche et le développement par les entreprises d'économie sociale
4. Que le gouvernement développer des sources de financement pour les projets d'innovation sociale qui permettent aux organisations œuvrant en adaptation de la main-d'œuvre d'expérimenter des nouvelles approches adaptées aux clientèles à risque de pauvreté persistante.
5. Que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité de permettre l'extension des revenus de base à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale.

LISTE DES MEMBRES DU COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)

